



Mon avocat se dessaisit de mon dossier avant les conclusions

Par **Veronique Bertin**, le **01/12/2008** à **19:12**

J'ai été assignée au Tribunal de grande Instance de Lyon au mois d'août par mon ex compagnon, associé et gérant d'un studio situé à Paris que nous détenons en SCI à 50% chacun.

Un délai de 15 jours pour être représenté par un avocat est précisé sur l'acte d'Assignation, et c'est dans ce délai que j'ai transmis ce document à mon avocat à Paris mandaté pour cette affaire.

Celui-ci m'affirmait s'en occuper, mais ne me transmettait aucun courrier qu'il disait avoir faits, ne répondait plus à mes mails et ne me répondait plus au téléphone.

Je lui ai envoyé un courrier le 19 novembre 2008 lui rappelant mes demandes et le priant de m'indiquer entre autre sa stratégie pour ma « défense », alors que je réclamais une demande reconventionnelle car c'est moi qui aurais du assigner mon associé depuis le mois d'avril.

Le 27/11/08 en réponse à ce courrier celui-ci m'indique se dessaisir de mon dossier compte tenu de la défiance que je lui manifeste.

Or les conclusions sont fixés au T.G.I. de Lyon pour le 18 décembre.

J'ai versé près de 2000 € d'avance sur honoraire.

Il est difficile dans l'urgence, si non impossible financièrement, de trouver un autre avocat.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me conseiller sur ce qu'il convient de faire dans cette situation, d'autant que je suis très affectée par les motifs invoqués dans l'Assignation qui m'est faite.